

**DESTINATAIRE** : Clientèle du Centre de services partagés du Québec

**EXPÉDITEUR** : Marie-Claude Bernard, CPA, CGA  
Directrice des opérations de revenus et de facturation

**DATE** : Le 17 mai 2016

**OBJET** : **Modifications apportées à votre facturation**

En avril 2015, le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) a entrepris une transformation organisationnelle d'importance visant à lui permettre de se recentrer sur sa mission d'origine, soit celle d'offrir à la communauté gouvernementale des services administratifs à haute valeur ajoutée en ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

Cette transformation s'opère sur cinq axes d'intervention, dont celui de la performance de l'organisation. Dans ce contexte, le CSPQ a amorcé des travaux de révision et d'optimisation de ses processus administratifs, notamment dans le domaine de la facturation.

Il s'ensuit que tous les services de facturation sont désormais centralisés sous l'égide de la Direction des opérations de revenus et de facturation. De plus, vous constaterez que votre facture présente un aspect différent. En effet, nous avons mis au point un tout nouveau modèle de facture dans le but de simplifier nos communications avec vous.

## Nouveau numéro de client

Un nouveau numéro de client, composé de neuf caractères, vous a été attribué. C'est ce numéro qui vous permettra de vous identifier lorsque vous communiquerez avec notre service à la clientèle.

FACTURE	
N° facture TELO04689	Date 2016-01-15
N° client 000955005	Page 1 / 1
Référence client 10 (# subdivision)	Référence CSPQ 134787 (# relevé détail)

**Numéro de client** selon la classification du Contrôleur des finances :

- Six premiers chiffres : numéro du ministère ou de l'organisme
- Trois derniers chiffres : identification (nom) de la personne facturable

Le numéro « **Référence CSPQ** » est votre numéro de relevé détaillé disponible dans l'application DDFI sur le portail ATW.

Le numéro « **Référence client** » est votre numéro de subdivision, s'il y a lieu.

### **Nouveau modèle de facture**

Un seul modèle de facture et un logo unique sont dorénavant utilisés. Le modèle actualisé comprend maintenant tous les renseignements relatifs à votre consommation de produits et de services dans une nouvelle version, plus claire et détaillée.

### **Facture distincte pour les services de mobilité cellulaire**

Prenez note qu'une migration des services de mobilité cellulaire vers de nouveaux prestataires de service a présentement lieu. C'est pourquoi des modifications ont été apportées à votre facture de télécommunication.

Ainsi, les services de mobilité cellulaire sont retirés de la facture actuelle. Ils apparaîtront sur une facture distincte jusqu'à la fin de la période de migration, prévue en 2017. Par conséquent, si vous utilisez ces services en plus des autres services de télécommunication, vous recevrez maintenant deux (2) factures.

Compte tenu de ce changement, depuis avril 2016, la version électronique de la facture des services en télécommunication n'est plus disponible dans l'application DDFI et ICAFI en ligne sur le portail ATW, sauf pour les périodes précédentes.

L'accessibilité de votre relevé détaillé, dans l'application, demeure inchangée. Toutefois, le relevé détaillé ne contient plus la notion de taxes sur les produits et services. Les taxes ne seront présentes que sur la facture.

### **À venir à l'automne 2016 : la transmission de vos factures par courriel**

Dans un souci de développement durable et d'économie, nous prévoyons vous transmettre factures et relevés de compte par courriel électronique dès l'automne 2016. Au besoin, nous vous demanderons de confirmer l'adresse électronique à laquelle vous acceptez que nous transmettions les documents par courriel. **L'adhésion à ce mode de transmission sera effectuée automatiquement.** Si toutefois vous souhaitez continuer de recevoir la documentation concernée par la poste, veuillez nous en informer par courriel, à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Si vous désirez de plus amples renseignements, ou si vous souhaitez formuler des commentaires à l'égard de ces nouveaux procédés, n'hésitez pas à communiquer avec notre service à la clientèle au 418 644-7829, ou par courriel à [info.facturation@cspq.gouv.qc.ca](mailto:info.facturation@cspq.gouv.qc.ca).

Soyez assuré que tout sera mis en œuvre afin de permettre une période de transition harmonieuse et structurée, qui prendra en considération vos besoins. Nous espérons que vous apprécierez ces changements, de même que les autres nouveautés à venir.

Originale signée

Marie-Claude Bernard, CPA, CGA